

## AVIS PUBLIC

Édition du 6 mai 2023

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1219-2023

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1219-2023 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 concernant le stationnement des roulottes et remorques ainsi que pour modifier l'article relatif aux déchets sur la voie publique ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 5 mai 2023.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier